ALBONA

Courant vert de l'Aubonne !



Information sur les tarifs d'électricité et d'utilisation du réseau

Valables du 1er janvier au 31 décembre 2020

Le prix de l'électricité se compose du prix de la fourniture d'énergie, du prix de l'utilisation du réseau ainsi que des taxes et redevances.

ENERGIE SEFA Courant vert de l'Aubonne

SEFA

Tarif ALBONA / basse tension simple tarif

Clients avec un raccordement basse tension (0,4 kV) et une mesure en simple tarif. Idéal pour les clients affichant une consommation peu élevée la nuit et avec un prélèvement annuel allant jusqu'à env. 50 000 kWh.

Eléments du prix	Prix de base (CHF/an)		Prix liés à la consommation (ct./kWh)	
			Tarif unique (0 - 24h)	
	hors TVA	TVA incl.	hors TVA	TVA incl.
Fourniture d'énergie			9.60	10.34
Utilisation du réseau	118.80	127.95	9.37	10.09
Services-système Swissgrid			0.16	0.17
Emolument communal usage du sol			0.70	0.75
Emolument cantonal COSSEL			0.02	0.02
Loi cantonale sur l'énergie *			0.18	0.18
Taxe fédérale d'encouragement (RPC)			2.20	2.37
Redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons			0.10	0.11
Total (ct./kWh)			**22.33**	**24.04**

Tarif ALBONA double / basse tension double tarif (optionnel)

Clients avec un raccordement basse tension (0,4 kV) et une mesure en double tarif. Idéal pour les clients affichant une consommation élevée la nuit et avec un prélèvement annuel allant jusqu'à env. 50 000 kWh.

Eléments du prix	Prix de base (CHF/an)		Prix liés à la consommation (ct./kWh)			
			Haut tarif (7 - 21h)		Bas tarif (21 - 7h)	
	hors TVA	TVA incl.	hors TVA	TVA incl.	hors TVA	TVA incl.
Fourniture d'énergie			10.15	10.93	7.30	7.86
Utilisation du réseau	224.40	241.68	10.28	11.07	3.80	4.09
Services-système Swissgrid			0.16	0.17	0.16	0.17
Emolument communal usage du sol			0.70	0.75	0.70	0.75
Emolument cantonal COSSEL			0.02	0.02	0.02	0.02
Loi cantonale sur l'énergie *			0.18	0.18	0.18	0.18
Taxe fédérale d'encouragement (RPC)			2.20	2.37	2.20	2.37
Redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons			0.10	0.11	0.10	0.11
Total (ct./kWh)			**23.79**	**25.61**	**14.46**	**15.56**

Tarif ALBONA confort / basse tension double tarif (optionnel)

Clients avec un raccordement basse tension (0,4 kV) et une mesure en double tarif pour la fourniture interruptible des applications thermiques. Idéal pour les clients affichant une consommation élevée la nuit et avec un prélèvement annuel allant jusqu'à env. 50 000 kWh.

Eléments du prix	Prix de base (CHF/an)		Prix liés à la consommation (ct./kWh)			
			Haut tarif (7 - 21h)		Bas tarif (21 - 7h)	
	hors TVA	TVA incl.	hors TVA	TVA incl.	hors TVA	TVA incl.
Fourniture d'énergie			10.15	10.93	6.85	7.38
Utilisation du réseau	224.40	241.68	10.28	11.07	3.80	4.09
Services-système Swissgrid			0.16	0.17	0.16	0.17
Emolument communal usage du sol			0.70	0.75	0.70	0.75
Emolument cantonal COSSEL			0.02	0.02	0.02	0.02
Loi cantonale sur l'énergie *			0.18	0.18	0.18	0.18
Taxe fédérale d'encouragement (RPC)			2.20	2.37	2.20	2.37
Redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons			0.10	0.11	0.10	0.11
Total (ct./kWh)			**23.79**	**25.61**	**14.01**	**15.07**

Tarif ALBONA combi / basse tension interruptible (optionnel)

Produit supplémentaire pour les clients avec fourniture interruptible en basse tension. Ce produit est valable pour le prélèvement d'énergie de chauffe-eau interruptibles. Il ne peut être choisi comme produit supplémentaire que si le client dispose déjà d'un autre tarif d'utilisation du réseau au même point de fourniture (circuit de mesure séparé).

Eléments du prix	Prix de base (CHF/an)		Prix liés à la consommation (ct./kWh)			
			Haut tarif (7 - 21h)		Bas tarif (21 - 7h)	
	hors TVA	TVA incl.	hors TVA	TVA incl.	hors TVA	TVA incl.
Fourniture d'énergie			10.15	10.93	7.30	7.86
Utilisation du réseau	132.00	142.16	5.39	5.81	3.27	3.52
Services-système Swissgrid			0.16	0.17	0.16	0.17
Emolument communal usage du sol			0.70	0.75	0.70	0.75
Emolument cantonal COSSEL			0.02	0.02	0.02	0.02
Loi cantonale sur l'énergie *			0.18	0.18	0.18	0.18
Taxe fédérale d'encouragement (RPC)			2.20	2.37	2.20	2.37
Redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons			0.10	0.11	0.10	0.11
Total (ct./kWh)			**18.90**	**20.34**	**13.93**	**14.99**

Tarif ALBONA pro / basse tension 1

Clients avec un raccordement en basse tension (0,4 kV) et un prélèvement inférieur à 100 000 kWh.

Pour une durée d'utilisation supérieure à 3000 heures

Eléments du prix	Prix de la puissance (CHF/kW/mois)		Prix liés à la consommation (ct./kWh)			
			Haut tarif (7 - 21h)		Bas tarif (21 - 7h)	
	hors TVA	TVA incl.	hors TVA	TVA incl.	hors TVA	TVA incl.
Fourniture d'énergie			9.25	9.96	6.65	7.16
Utilisation du réseau	11.50	12.39	5.15	5.55	5.15	5.55
Services-système Swissgrid			0.16	0.17	0.16	0.17
Energie réactive			4.10	4.42	4.10	4.42
Mesure de la puissance (CHF/mois)	30.00	32.31				
Emolument communal usage du sol			0.70	0.75	0.70	0.75
Emolument cantonal COSSEL			0.02	0.02	0.02	0.02
Loi cantonale sur l'énergie *			0.18	0.18	0.18	0.18
Taxe fédérale d'encouragement (RPC)			2.20	2.37	2.20	2.37
Redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons			0.10	0.11	0.10	0.11
Total (ct./kWh)			**17.76**	**19.11**	**15.16**	**16.31**

Tarif ALBONA pro / basse tension 1

Clients avec un raccordement en basse tension (0,4 kV) et un prélèvement inférieur à 100 000 kWh.

Pour une durée d'utilisation inférieure à 3000 heures

Eléments du prix	Prix de la puissance (CHF/kW/mois)		Prix liés à la consommation (ct./kWh)			
			Haut tarif (7 - 21h)		Bas tarif (21 - 7h)	
	hors TVA	TVA incl.	hors TVA	TVA incl.	hors TVA	TVA incl.
Fourniture d'énergie			9.25	9.96	6.65	7.16
Utilisation du réseau	4.90	5.28	9.40	10.12	4.45	4.79
Services-système Swissgrid			0.16	0.17	0.16	0.17
Energie réactive			4.10	4.42	4.10	4.42
Mesure de la puissance (CHF/mois)	30.00	32.31				
Emolument communal usage du sol			0.70	0.75	0.70	0.75
Emolument cantonal COSSEL			0.02	0.02	0.02	0.02
Loi cantonale sur l'énergie *			0.18	0.18	0.18	0.18
Taxe fédérale d'encouragement (RPC)			2.20	2.37	2.20	2.37
Redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons			0.10	0.11	0.10	0.11
Total (ct./kWh)			**22.01**	**23.69**	**14.46**	**15.56**

Tarif ALBONA business / basse tension 2

Clients avec un raccordement en basse tension (0,4 kV), un prélèvement annuel supérieur à 100 000 kWh, une puissance supérieure à 50 kW, une mesure de la courbe de charge ou une mesure de puissance.

Pour une durée d'utilisation supérieure à 3000 heures

Eléments du prix	Prix de la puissance (CHF/kW/mois)		Prix liés à la consommation (ct./kWh)			
			Haut tarif (7 - 21h)		Bas tarif (21 - 7h)	
	hors TVA	TVA incl.	hors TVA	TVA incl.	hors TVA	TVA incl.
Fourniture d'énergie			8.45	9.10	8.45	9.10
Utilisation du réseau	10.90	11.74	4.15	4.47	4.15	4.47
Services-système Swissgrid			0.16	0.17	0.16	0.17
Energie réactive			4.10	4.42	4.10	4.42
Mesure de la puissance (CHF/mois)	30.00	32.31				
Emolument communal usage du sol			0.70	0.75	0.70	0.75
Emolument cantonal COSSEL			0.02	0.02	0.02	0.02
Loi cantonale sur l'énergie *			0.18	0.18	0.18	0.18
Redevances légales (RPC)			2.20	2.37	2.20	2.37
Redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons			0.10	0.11	0.10	0.11
Total (ct./kWh)			**15.96**	**17.18**	**15.96**	**17.18**

Tarif ALBONA business / basse tension 2

Clients avec un raccordement en basse tension (0,4 kV), un prélèvement annuel supérieur à 100 000 kWh, une puissance supérieure à 50 kW, une mesure de la courbe de charge ou une mesure de puissance.

Pour une durée d'utilisation inférieure à 3000 heures

Eléments du prix	Prix de la puissance (CHF/kW/mois)		Prix liés à la consommation (ct./kWh)			
			Haut tarif (7 - 21h)		Bas tarif (21 - 7h)	
	hors TVA	TVA incl.	hors TVA	TVA incl.	hors TVA	TVA incl.
Fourniture d'énergie			8.45	9.10	8.45	9.10
Utilisation du réseau	4.90	5.28	8.10	8.72	3.90	4.20
Services-système Swissgrid			0.16	0.17	0.16	0.17
Energie réactive			4.10	4.42	4.10	4.42
Mesure de la puissance (CHF/mois)	30.00	32.31				
Emolument communal usage du sol			0.70	0.75	0.70	0.75
Emolument cantonal COSSEL			0.02	0.02	0.02	0.02
Loi cantonale sur l'énergie *			0.18	0.18	0.18	0.18
Redevances légales (RPC)			2.20	2.37	2.20	2.37
Redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons			0.10	0.11	0.10	0.11
Total (ct./kWh)			**19.91**	**21.43**	**15.71**	**16.91**

Tarif ALBONA business MT / moyenne tension

Clients avec un raccordement en moyenne tension (20 kV), une consommation annuelle supérieure ou égale à 2.5 GWh, une puissance souscrite supérieure ou égale à 1 MVA et une mesure de la courbe de charge.

Pour une durée d'utilisation supérieure à 3000 heures

Eléments du prix	Prix de la puissance (CHF/kW/mois)		Prix liés à la consommation (ct./kWh)			
			Haut tarif (7 - 21h)		Bas tarif (21 - 7h)	
	hors TVA	TVA incl.	hors TVA	TVA incl.	hors TVA	TVA incl.
Fourniture d'énergie			Prix moyen individuel sur la base du profil de consommation. Vous pouvez nous contacter au 021 821 54 00 et nous vous soumettrons l'offre correspondant à vos besoins et à vos attentes			
Utilisation du réseau	11.50	12.39	3.25	3.50	3.25	3.50
Services-système Swissgrid			0.16	0.17	0.16	0.17
Energie réactive			4.10	4.42	4.10	4.42
Mesure de la puissance (CHF/mois)	30.00	32.31				
Emolument communal usage du sol			0.70	0.75	0.70	0.75
Emolument cantonal COSSEL			0.02	0.02	0.02	0.02
Loi cantonale sur l'énergie *			0.18	0.18	0.18	0.18
Redevances légales (RPC)			2.20	2.37	2.20	2.37
Redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons			0.10	0.11	0.10	0.11

*La taxe cantonale efficacité énergétique n'est pas soumise à la TVA

Glossaire

TVA	Le taux de TVA est de 7.7%.
Tarif d'électricité	Le tarif d'électricité rémunère le fournisseur pour l'énergie électrique fournie au client. Pour chaque client, il existe un produit qui correspond à ses besoins en matière de consommation.
Utilisation du réseau	Indemnisation de l'utilisation des infrastructures du réseau nécessaires pour transporter le courant des sites de production jusqu'au client. Il permet également de couvrir les coûts pour l'énergie réactive et les mesures.
Plages tarifaires	Les plages tarifaires sont les suivantes (365 jours): Haut tarif (HT) 7h - 21h Bas tarif (BT) 21h - 7h Tarif unitaire 0 – 24h.
Services-système	Part des coûts prélevés sur chaque kWh par la société nationale du réseau de transport Swissgrid pour le maintien d'énergie de réserve, l'exploitation du réseau et la coordination du réseau très haute tension. Swissgrid a fixé le prix des services-système à 0,16 ct./kWh (hors TVA) pour l'année 2020.
Taxe d'encouragement légale (RPC)	Contribution (rétribution à prix coûtant RPC) visant à encourager la production d'électricité issue des énergies renouvelables sur la base de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl). Le prix est fixé chaque année en automne par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Pour 2020, il est de 2.20 ct./kWh (hors TVA).
Redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons	La redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons est prélevée pour 2020 à une hauteur de 0.10 ct./kWh (hors TVA).
Redevance communale	Taxes pour l'utilisation de biens-fonds publics (taxe de concession, autorisation, droits d'utilisation, etc.). Ces redevances sont fixées par les communes.
Durée d'utilisation	La durée d'utilisation (DU) se calcule en divisant l'énergie nette prélevée par la puissance annuelle maximale mesurée au quart d'heure. Elle est un indicateur de la régularité de votre prélèvement. Il existe un tarif pour une DU supérieure à 3 000 h et un tarif pour une DU inférieure à 3 000 h.
Energie réactive	Sur un réseau à tension alternative, c'est l'énergie électrique (unité: kVarh) échangée en permanence entre les différents champs magnétiques. Lorsqu'elle ne dépasse pas 50% de l'énergie active, l'énergie réactive mesurée (capacitive et inductive) est comprise dans le prix d'utilisation du réseau. Au-delà, elle est facturée au client.
Mesure de la puissance	Pour la facturation de la puissance, c'est la moyenne des maximums de puissance des trois mois qui est facturée par trimestre ou le maximum du mois pour la facturation mensuelle.
Mesure & décompte	L'élément de prix « Mesure et décompte » est facturé au prorata par point de fourniture et par mois pour la période de décompte considérée. Elle inclut l'ensemble des coûts liés aux compteurs, y compris pour le relevé, le contrôle de plausibilité, la mise à disposition des données de mesure et la facturation.
Dispositions	Vous trouverez des informations plus détaillées dans les Conditions générales (CG) et dans les règlements et dispositions en vigueur.
Prix	Les prix sont arrondis selon les règles commerciales.

Vous avez des questions?

Nous sommes là pour vous!

Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA

Chemin des Ancelles 5
Case postale 134
1170 Aubonne

Tél. 021 821 54 00
www.sefa.ch